

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

ACTION SCOLAIRE, DISPOSITIF D'ACCOMPAGNE MENT EDUCATIF

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

ACTION SCOLAIRE, DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapport de Nelly BURLLOT

La commission action scolaire a examiné les propositions faites par l' ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement éducatif.

Ce dispositif ayant pour but :

- D'accompagner les enfants durant leur scolarité
- De leur apporter une aide méthodologique
- De leur redonner confiance

Après étude, elle a décidé de retenir la proposition suivante pour l'année scolaire 2008/2009 :

- Public concerné : les élèves des écoles publiques et privées sur le territoire de Pontivy
- Nombre d'élèves : 70 au maximum sur proposition des enseignants
- La gratuité à l'aide aux devoirs pour ces 70 élèves
- Intervenants : des bénévoles
- Coût pour la Ville : 5 350 €

Nous vous proposons :

D'appliquer le dispositif choisi et d'approuver la convention, ci jointe, à intervenir.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**